



INSTITUT DES RECHERCHES FORESTIERES TROPICALES A NOGENT-SUR-MARNE VUE DE LA FAÇADE EST

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'INSTITUT DE RECHERCHES FORESTIÈRES TROPICALES

Le mardi 9 novembre 1948, à 11 h. 30, M. Paul COSTE-FLORET, ministre de la France d'Outre-Mer, a posé au Jardin Colonial la première pierre de l'**Institut des Recherches Forestières Tropicales** en présence de nombreux parlementaires de l'Union Française, de délégués des ministères de la France d'Outre-Mer, des Finances et de l'Agriculture, de M. le professeur URBAIN, directeur du **Museum National d'Histoire Naturelle**, et de M. le professeur COMBES, directeur de l'**Office National de la Recherche Scientifique Coloniale**. De nombreux représentants de l'exploitation du commerce et de l'industrie des Bois Tropicaux assistaient à la cérémonie.

Le ministre a été reçu par M. GUILLAUME, directeur de l'Agriculture, de l'Élevage et Forêts, et par M. MARCON, conser-

vatéur des Eaux et Forêts, qui dirige la Section Technique Forestière, embryon du futur Institut.

Nos lecteurs savent (1) à quelles nécessités urgentes répond la création de cet organisme.

Le bâtiment dont la construction est entreprise recevra le Centre de Documentation, le Musée, les laboratoires de recherches d'Anatomie, de Technologie, de Chimie et de Papeterie des Bois Tropicaux, actuellement installés dans des baraquements provisoires dont le plus important est une baraque Adrian datant de la guerre de 1914.

(1) Pour avoir lu dans le numéro 4 de la Revue Bois et Forêts des Tropiques l'article de M. MARCON sur « L'Organisation en France des recherches techniques se rapportant aux forêts et aux bois tropicaux ».

Des laboratoires nouveaux ont été prévus en vue de la création d'une Division de Conservation et d'une Division de Chimie Industrielle des Bois Tropicaux.

En outre l'Institut possèdera une Section d'Enseignement chargée de la spécialisation des fonctionnaires forestiers d'outre-mer et des techniciens du secteur privé, notamment des réceptionnaires en Bois Tropicaux.

La construction du bâtiment conçu par l'architecte en chef du gouvernement ROUX-SPITZ, premier Grand Prix de Rome, a été confiée à la Maison PRADEAU ET MORIN.

M. GUILLAUME, directeur de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts, prenant la parole au début de la cérémonie, a lumineusement exposé les raisons qui motivent la création de l'Institut des Recherches Forestières Tropicales et précisé la place de cet organisme dans l'organisation générale des Recherches Scientifiques et Techniques Outre-Mer. Son discours a été attentivement suivi et chaleureusement applaudi par toute l'assistance.

Le ministre a répondu à M. GUILLAUME dans une brillante improvisation soulignant la nécessité de lier entre eux les problèmes politiques et les problèmes économiques et d'accorder à ces derniers en raison de leur retentissement sur le milieu humain et social une place de choix.

Il a marqué la volonté du gouvernement d'accorder une attention toute particulière à l'agriculture, à l'élevage et aux forêts dont le

développement permettra d'atteindre le premier stade de bien-être des populations d'outre-mer.

Pendant que les applaudissements saluaient la péroraison de son discours, le ministre paraphrait un parchemin commémoratif qui a été introduit dans un tube de plomb et placé avec quelques pièces de monnaie au millésime de 1948 à l'intérieur d'un logement réservé à cet effet dans le corps de la première pierre.

Puis M. COSTE-FLORET s'est saisi de la truelle que lui tendait le chef de chantier M. DUCHENE et a procédé au scellement de cette pierre, un solide cube d'EUVILLE.

Le ministre a parcouru ensuite le chantier : l'ossature du sous-sol déjà en place donne une idée des dimensions du bâtiment qui mesurera 70 m. sur 15 m.

Enfin M. COSTE-FLORET a tenu, en visitant les laboratoires provisoires, à se rendre compte des études en cours, de l'importance des essais déjà effectués et de la précarité des installations actuelles.

Pour terminer la cérémonie, un vin d'honneur servi par les jeunes laborantines dans le cadre évocateur du Musée des Bois Tropicaux a permis au ministre et à ses invités de lever leur verre à la prospérité de l'Institut des Recherches Forestières Tropicales.

Nous reproduisons ci-dessous in-extenso, le texte du discours prononcé par M. GUILLAUME, directeur de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts au ministère de la France d'Outre-Mer, qui constitue certainement le meilleur commentaire que l'on puisse faire de cette reconfortante cérémonie.

DISCOURS PRONONCE PAR M. GUILLAUME, DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS,

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous remercier, au nom de tous mes collaborateurs et plus particulièrement au nom du personnel des Services Forestiers des Territoires d'Outre-Mer, d'avoir bien voulu accepter de présider à la pose de la première pierre des bâtiments du futur **Institut des Recherches Forestières Tropicales**.

Votre présence, celle des parlementaires et des hautes personnalités qui vous accompagnent confèrent à cette cérémonie une solennité à la hauteur de la mission de ce nouvel Etablissement de recherches.

C'est qu'en effet sa création marque une étape décisive dans la série des initiatives

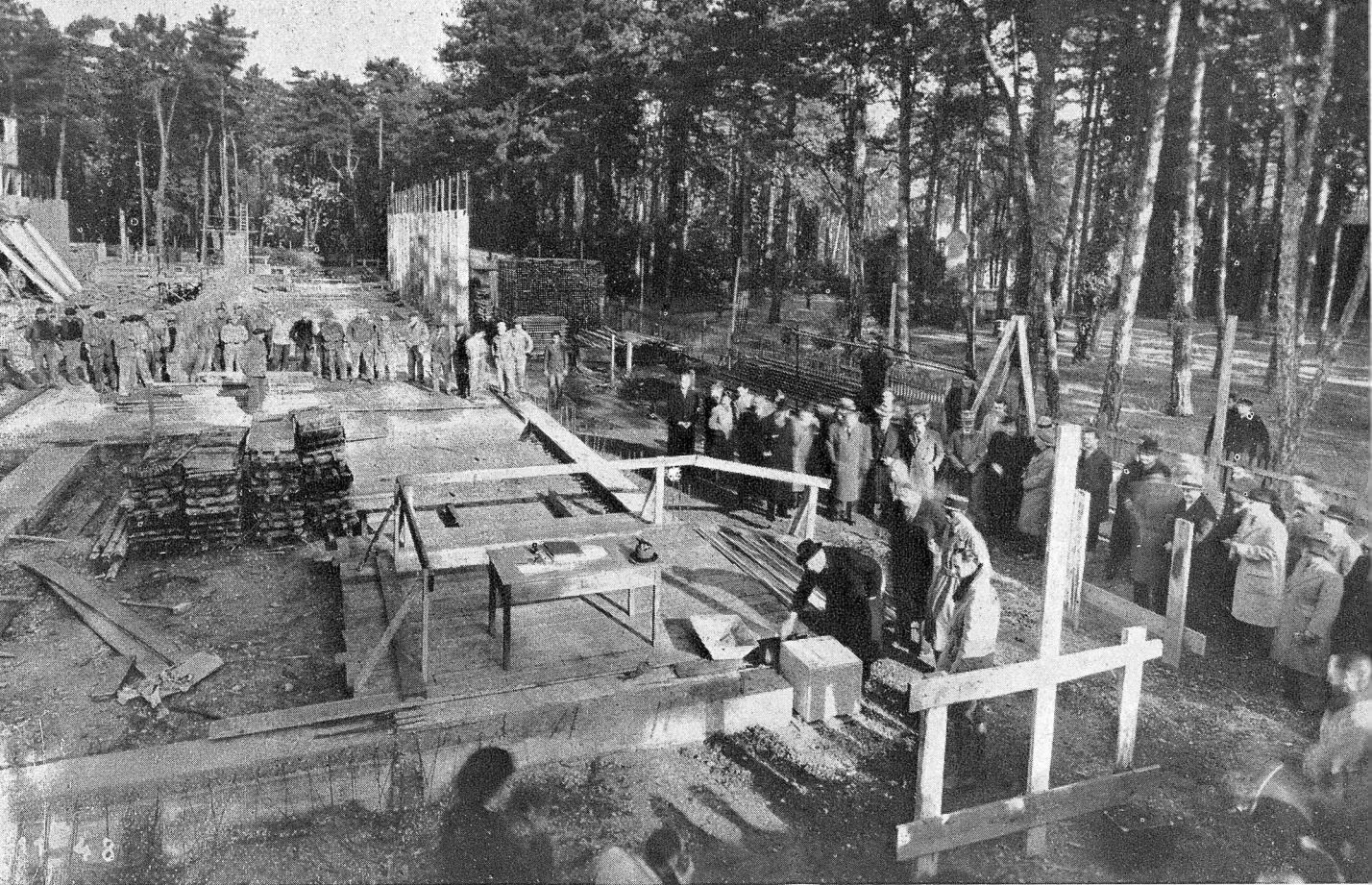
engagées depuis deux ans pour la réalisation du Plan de modernisation et de développement de la production forestière des Territoires d'Outre-Mer.

La sous-commission forestière de la commission de modernisation et de développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer présidée par M. PLEVEN n'avait point manqué de souligner, dans le rapport remarquable présenté par M. BEGUE, combien, contrairement aux apparences et malgré l'exubérance de la végétation, la capacité d'exploitation des forêts tropicales, appréciée en tenant compte uniquement des essences commerciales, est faible, en raison de l'hétérogénéité et de la diversité du peuplement.

M. Coste-Floret, Ministre de la France d'Outre-Mer, signe le Livre d'Or qui lui est présenté par M. Guillaume, Directeur de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts.



La première pierre, avec le logement contenant le tube de plomb dans lequel a été déposé le parchemin commémoratif.



M. COSTE-FLORET, MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, SCÈLE LA PREMIÈRE PIERRE

Jusqu'ici, en effet, 80 % du total des exportations ont été constitués par les acajous et l'Okoumé.

Pour porter la production au niveau des besoins exprimés de l'économie mondiale d'après-guerre en voie de restauration et d'expansion, pour élargir et garantir les débouchés commerciaux, il était nécessaire de pousser, sans retard, les recherches, en vue de déterminer les caractères technologiques de toutes les essences tropicales et, par voie de conséquence, de déduire leur possibilité d'utilisation, avec ou sans transformations industrielles, physiques et chimiques.

Parallèlement et parce que soumises à une exploitation plus intensive, ces forêts verraient grandir la menace de l'appauvrissement, il convenait de pousser outre-mer les

recherches concernant les travaux d'aménagement, d'enrichissement de plantation, plus généralement d'expérimenter tous les moyens de sauvegarde du patrimoine forestier, bien commun des générations futures, entamé par une exploitation agricole et pastorale abusive.

Enfin, dans un secteur économique où la concurrence des producteurs étrangers est particulièrement active, il convenait de rechercher tous les moyens d'abaisser le prix de revient des bois tropicaux par des techniques d'exploitation plus rationnelles.

Dans ces domaines, la présence d'un organisme d'impulsion, d'orientation, de coordination des activités des services forestiers et des exploitants forestiers était non moins nécessaire.

Telles sont brièvement résumées les préoccupations essentielles qui ont motivé le projet de création d'un Institut des Recherches Forestières Tropicales.

Aussi bien, pour aborder ces lourdes tâches, le nouvel Etablissement a-t-il la bonne fortune d'hériter du riche patrimoine de connaissances accumulées depuis trente ans par la Section Technique Forestière du Département sous l'impulsion du Commandant BERTIN, puis de M. le Gouverneur MENIAUD, avec la collaboration de MM. COLLARDET, PETITPAS et NORMAND, en liaison continue avec le Muséum d'Histoire Naturelle et le Comité National des bois coloniaux.

Tous ceux qui ont suivi les travaux de cette section sur la systématique des essences forestières, l'anatomie de leurs bois, leurs caractéristiques technologiques et leurs possibilités d'utilisation, savent qu'ils peuvent rivaliser par leur valeur et leur intérêt pratique avec ceux des laboratoires les mieux équipés de l'étranger voués aux mêmes recherches.

Les Officiers du Corps des Eaux et Forêts des Territoires d'Outre-Mer, de leur côté, ont su prendre une place de choix parmi les experts des forêts tropicales par la connaissance qu'ils ont acquise des « possibilités » de ces forêts et de leur technique rationnelle d'exploitation.

Mais une visite rapide aux installations vétustes et délabrées de cette Section suffirait à convaincre, si c'était nécessaire, qu'elle ne pouvait plus longtemps se satisfaire de moyens de travail aussi précaires et désuets, sans perte de prestige pour notre pays, recul progressif dans un champ de compétitions scientifiques où nous tenions jusqu'à présent un rang plus qu'honorable et, ce qui est encore plus grave, impuissance croissante à exploiter le fruit de nos recherches.

C'est pourquoi, à la demande du Département, le Comité directeur du FIDES a bien voulu mettre à la disposition de l'Office de la Recherche Scientifique Coloniale les crédits nécessaires pour l'édification rapide des nouveaux laboratoires. Aux nouveaux membres de ce comité ici présents et à M. POSTEL VINAY, Directeur de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, je suis heureux d'exprimer ici mes vifs sentiments de gratitude.

Le plan des bâtiments conçus par M. ROUX-SPITZ, Architecte en Chef du Gouvernement. Grand prix de Rome, s'inscrit déjà sous vos yeux grâce à la compétence

des Directeurs et au dynamisme des ouvriers de l'Entreprise PRADEAU et MORIN chargée de l'exécution.

Entre temps, les formalités sont engagées pour doter le nouvel Institut de la personnalité civile et de l'autonomie financière afin d'assouplir ses méthodes de gestion et d'améliorer son rendement. La présence au sein de son futur conseil d'administration des représentants du Département, de ceux des Territoires d'Outre-Mer, des Exploitants forestiers, des utilisateurs de bois tropicaux, de hautes personnalités scientifiques, donnent la certitude que tous les problèmes concernant l'utilisation des bois tropicaux et la conservation des forêts d'Outre-Mer, seront étudiés avec réalisme, compétence et efficacité.

Comme l'ancienne section, l'Institut travaillera en équipe avec la **Régie Industrielle de la Cellulose coloniale**, plus spécialement orientée vers l'utilisation en papeterie des bois tropicaux, et avec le **Comité National des Bois tropicaux**, qui, sous l'impulsion énergétique de son Président, M. DEVINAT, Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, assure la liaison de l'Institut avec les Entreprises privées.

Messieurs,

La Commission de modernisation des Territoires d'Outre-Mer a fort justement souligné dans son rapport général que la mise en valeur méthodique de ces territoires n'était pas concevable sans une connaissance du milieu qui doit être acquise avec tous les moyens et toutes les méthodes de la science moderne. En fait, les découvertes scientifiques et techniques préparent et conditionnent leur épanouissement culturel et leur développement économique. Des crédits considérables ont donc été prévus au plan pour les doter d'une infrastructure cohérente d'établissements de recherches. Elle s'organise progressivement en un ensemble harmonieux sous le haut patronage du Conseil Supérieur de la recherche scientifique et technique.

— Pour les recherches scientifiques de base, vouées à la connaissance du milieu, à l'inventaire de ses richesses et à la formation des chercheurs, sous l'active impulsion du Directeur de l'O.R.S.C., M. COMBES, et de son secrétaire général, M. ROSSIN.

— Pour celles qui mettent au point les techniques d'exploitation propres à chaque activité économique, sous l'égide des sections techniques du Département.

Mais si le FIDES garantit les crédits d'investissements de ces établissements, le problème du financement régulier de leur fonctionnement n'est pas pour autant réglé.

Or il serait de peu d'intérêt de créer de nouveaux instruments de travail, si les ressources financières indispensables à leur bonne marche leur sont refusées.

En ces matières, la pérennité des programmes et la continuité des recherches est le meilleur gage du succès.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, vous avez bien voulu faire approuver par le Conseil des Ministres un projet de loi créant un fonds forestier d'Outre-Mer, en vue d'intensifier la mise en valeur des forêts des Territoires d'Outre-Mer et d'en assurer la conservation ou le renouvellement dans l'intérêt des populations autochtones.

Je ne doute pas que le Parlement ne vous suive dans cette voie, et je me permettrai simplement de formuler le vœu que sa décision soit rapide afin que le nouvel organisme dispose de possibilités d'action immédiate et rende sans plus tarder tous les services que l'on attend de lui.

Je saisis l'occasion qui m'est ainsi donnée d'exposer succinctement les initiatives du Département en faveur du développement des recherches forestières, pour rappeler brièvement que les mêmes problèmes se posaient pour les recherches agronomiques et qu'ils ont reçu ou vont recevoir dans le cadre organique de la recherche scientifique et technique esquissée ci-dessus les mêmes solutions :

Une loi du 8 juin 1948 a créé un Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux.

Une proposition de résolution de la Commission de l'Agriculture de l'Assemblée de l'Union française, présentée par M. le Conseiller LHUILLIER, votée à l'unanimité par cette assemblée et appuyée par le Département, tend à inviter l'Assemblée Nationale à voter une loi créant un Institut National d'Agronomie Tropicale. Cet organisme groupera autour de la section technique d'Agric-

culture tropicale, toute proche de ces lieux, l'ensemble des établissements de recherches agronomiques dispersés dans les Territoires d'Outre-Mer qui n'ont pas été rattachés aux Instituts autonomes. La précarité des moyens d'action mis jusqu'à présent à la disposition des Etablissements d'Outre-Mer, a nui au développement, à l'efficacité et à la pérennité des programmes de recherches ; une coordination insuffisante des travaux a conduit souvent à des doubles emplois et à des redites.

L'I.N.A.T., réplique française de l'illustre I.N.E.A.C., créera l'armature d'encadrement qui manque actuellement pour tout le champ des recherches qui n'est pas de la compétence des Instituts autonomes, mais dans un système qui maintient les avantages de la centralisation des recherches, tout en donnant à l'ensemble du dispositif une structure régionale réservant les prérogatives des assemblées représentatives et des administrations locales, en ce qui concerne l'établissement des programmes, l'examen des budgets, le contrôle des activités.

Selon des modalités de gestion voisines de celles du fonds forestier, un fonds de la recherche agronomique assurera le financement régulier des frais de fonctionnement des établissements de recherches voués à l'amélioration de la production agricole.

Je souhaite que ces projets auxquels reste attaché le nom de feu l'Inspecteur Général de l'Agriculture KOPP, mort, il y a un an, à la tâche, deviennent bientôt de fécondes réalités.

Monsieur le Ministre, en vous remerciant à nouveau d'avoir bien voulu, par votre présence, marquer tout l'intérêt que vous portez aux initiatives du service des Eaux et Forêts, qu'il me soit permis de citer les noms des Officiers des Eaux et Forêts qui sont les dévoués artisans de leur succès. Successivement : MM. AUBREVILLE, TERVER, FOURNOLS, et plus particulièrement M. GAZONNAUD, au Département ; M. MARCON à la tête de la Section Technique Forestière de Nogent. Cette journée est la meilleure récompense de leurs efforts.